

Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

*Compte-rendu
du Conseil Municipal*

Séance du 13 septembre 2013

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : RUEL Pierre, Adjoint, HUCK Jean-Claude, Adjoint, ARNOLD Thomas, BARABINOT Dominique, BLANSCHÉ Alain, DUFFNER Laurent, EINHART Michel, FISCHER-STEGER Anne, HUBER Agnès, HUCK Claudine, HUCK Jean-Georges

Membres absents et excusés : EINHART Roland, MUHLMEYER Etienne, WISSER Sébastien

19h30 : Monsieur Benoît GAUGLER, Directeur de l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin (EPF) présente l'intérêt de l'EPF dans le projet de lotissement de la commune.

L'EPF est un organisme émanant du Conseil Général. Créé en 2007 il est ouvert à toute collectivité ou EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) qui le souhaite. Il a vocation à acquérir directement pour le compte de ses membres, des biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer puis les rétrocéder à la collectivité ou à un organisme désigné par ses soins lorsqu'elle est prête à lancer son projet d'aménagement.

Il accompagne les collectivités par de l'information, des conseils (méthodologiques, techniques et juridiques) ou de l'ingénierie.

Confier l'achat et le portage d'un bien à l'EPF permet à la collectivité tout à la fois de saisir rapidement des opportunités foncières ou immobilières, de débudgétiser l'acquisition, de se libérer des contraintes administratives de l'acquisition et de préparer au mieux le projet. L'EPF est un préparateur financier mais n'intervient pas dans l'aménagement.

L'EPF achète au prix fixé par le service des domaines et s'engage à revendre au prix d'achat, majoré :

- des frais d'acquisition : les frais intermédiaires : notaires, géomètre...,
- des frais de gestion : taxe foncière, assurance
- des frais de portage en fonction du capital investi : 2% les deux premières années, puis 3% les années suivantes.

La durée du portage peut varier entre 2 ans minimum à 10 ans ou plus. La revente a lieu dès que le projet d'aménagement est prêt. Le paiement par la collectivité se fait par annuités, selon la durée du portage (ex : rachat par 1/10ème à date d'anniversaire si portage de 10 ans).

Pour bénéficier des services de l'EPF, il faut en être membre; prendre une délibération

dans ce sens autorisant le Maire à signer la convention. Il n'y a pas de cotisation, mais l'acceptation de la mise en place d'une Taxe Spéciale d'Équipement; taxe additionnelle aux impôts locaux. Le montant pour la Commune est estimé à 2 534€ (0,8 % des taxes locales), soit un montant moyen de 3,67€ par foyer fiscal.

Monsieur GAUGLER précise que dans le futur, chaque collectivité devra soit être membre d'un EPFL (local) ou d'un EPF d'État.

Le Maire invite les conseillers à la réflexion et propose de délibérer pour l'adhésion à l'EPF lors du prochain Conseil Municipal.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal : 21h00

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUCK Claudine, le quorum étant atteint; le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire soumet aux voix le procès verbal de la séance du 19 juin 2013 pour approbation.

Le compte rendu est adopté sans observations, ni modifications.

11 VOIX POUR

1 ABSTENTION

2 INFORMATIONS

1) Compte-rendu du Conseil d'École (28/06) *Commenté par le Maire.*

- **Effectif** : 47 élèves sont scolarisés pour l'année 2013/2014. Le Maire rappelle que le seuil de fermeture d'une classe est de 48 élèves ...

Rappel : 2009/2010 : 51 élèves, 2010/2011 : 50 élèves, 2011/2012 : 51 élèves, 2012/2013 : 50 élèves

- **Nouveauté** : les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC). L'éducation nationale a instauré un dispositif spécifique pour l'année 2013/2014. Pendant 45 min, les lundis, mardis, et jeudis soirs, de 16h15 à 17h, l'activité des élèves s'orientera selon 3 axes : aide personnalisée, méthodologie et activités liées au projet d'école.

La directrice a annoncé que le mois de septembre sera voué à la lecture et à la compréhension au travers de jeux de société. Le mois d'octobre sera consacré à l'informatique. Pour le moment seuls les enfants des classes élémentaires sont conviés à ces APC, la classe maternelle pourra venir pour des activités de bricolage (prévues à certaines dates de novembre et décembre).

La participation des enfants n'a pas un statut obligatoire, mais l'objectif annoncé est d'y faire participer le maximum d'élèves.

Ce nouveau dispositif a pour but de préparer la nouvelle organisation du temps scolaire en vigueur à partir de la rentrée 2014.

2) Compte-rendu Réforme des rythmes scolaires (22/07) *Commenté par le Maire.*

Les élus se sont réunis pour mener une réflexion intercommunale. Suite à leurs échanges, ils affirment la nécessité d'harmoniser la mise en place de la réforme sur l'ensemble du territoire et d'interroger les parents via un questionnaire unique (proposé par Madame HAACKÉ Coordinatrice Petite Enfance, Enfance, Jeunesse). Un comité de Pilotage se réunira jeudi 19 septembre pour fixer le calendrier des diverses étapes à respecter.

Le Maire précise que, dès la rentrée 2014, l'organisation du temps scolaire passera à 4 jours $\frac{1}{2}$ de cours dans la semaine. Tous les enfants auront cours le mercredi matin. Les autres jours les cours s'arrêteront à 15h15 et les activités APC « Activités pédagogique complémentaires » ou TAP « Temps d'Activités Périscolaires » prendront le relais jusqu'à 16h15.

Les APC « Activités Pédagogique Complémentaires » seront assurés par les enseignants mais ne seront pas obligatoires.

Les TAP « Temps d'Activités Périscolaires » peuvent être assurés par des personnes extérieures ou par les enseignants. Le mode de rémunération, à la charge de la Mairie ou des parents, reste à définir. Les enfants pourront quitter l'école à partir de 15h15 ou rester jusqu'à 16h15. Pour la commune l'organisation n'est pas décidée; une concertation se fera avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves.

3) Compte-rendu du Comité de Gestion Maison de l'Enfance (début juillet) Commenté par Claudine HUCK

- Pas de grand bouleversement budgétaire par rapport aux années précédentes.
- Des formations du personnel sont prévues pour l'encadrement des petits.
- Le taux d'occupation reste stable.
- Les parents sont satisfaits des prestations offertes.

4) Loi Duflot Commenté par le Maire

Pour rappel il s'agit d'un dispositif étalé sur 9 ans permettant aux particuliers d'investir dans l'immobilier tout en réduisant leur impôt sur le revenu sous certaines conditions.

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace) n'a pas donné une suite favorable à la demande d'agrément au dispositif « Duflot » de la commune de Rosenwiller située en zone B2 (délibération du 19 juin).

Il s'avère que la Commune ne répondait pas à différents critères fixés au niveau régional pour apprécier l'éligibilité des communes à ce nouveau dispositif d'investissement locatif.

23 variables ont été prises en compte pour aboutir à un indice d'éligibilité noté sur 10.

(ex : taille de la commune, dynamique démographique, indice de jeunesse, part du logement locatif, volume annuel de construction neuves, ...)

Non éligibles : Mollkirch : 2,2 / Ottrott : 2 / Grendelbruch : 1,4 / Rosenwiller : 1,1 / Saint Nabor : 1,0

Éligibles : Bischoffsheim : 3,6 / Rosheim : 3,4 / Griesheim 3,4 / Boersch : 3,1

5) Chasse (24/05) Commenté par Le Maire

Demande du Préfet d'augmentation de la pression de la chasse :

Suite à une recrudescence départementale importante des dégâts portés aux cultures agricoles par les sangliers, la Préfecture a mis en demeure les chasseurs du Bas-Rhin pour mettre en place des actions de réduction du sanglier.

Par courrier le Préfet sollicite les chasseurs d'abattre plus de sangliers, notamment en

augmentant les battues et en poursuivant les tirs de nuit.

L'association de chasse BER (BETEL, EICHWALD, ROSENWILLER) présidé par Monsieur Maurice HELMBACHER a prélevé 78 sangliers contre 29 l'année dernière pour la même période. Ce résultat a été transmis au Préfet pour réponse à sa sollicitation.

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Le Maire a rencontré Maurice HELMBACHER et Jacky SCHNEIDER (agent ONF) concernant le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui prévoit que le locataire de chasse se conforme à une carte situant les postes fixes d'agrainage. La forêt communale d'une surface de 143 ha est autorisée à avoir 2,86 postes d'agrainage, alors qu'aujourd'hui elle en possède 4. Pour se conformer à l'arrêté préfectoral du 18/07/2012 deux postes d'agrainage seront supprimés d'ici la fin d'année. Il a été convenu avec le locataire de chasse, l'ONF et la Mairie quels seront les postes concernés.

Le Maire souligne que les débats concernant l'application de la réglementation et la gestion de la chasse en général, sont de bonne qualité avec Monsieur Maurice HELMBACHER.

6) Avancement des travaux rue de l'école Commenté par Jean-Claude HUCK

Depuis le 12 septembre, tous les habitants la rue de l'école sont raccordés à la nouvelle conduite d'eau et bénéficient de nouveaux compteurs.

Il reste encore quelques pavés à enlever avant l'intervention des réseaux secs qui débiteront dès le 16 septembre jusqu'à la mi-octobre.

Les travaux seront interrompus en janvier et en février et la voirie définitive devrait être posée au printemps 2014.

Le câblage des réseaux de télécommunication et de télédistribution sera réalisé en novembre 2013.

Eclairage public : Il faudra définir au mieux les emplacements des nouveaux luminaires (éclairage économique dont la puissance diminuera la nuit). Reste à demander les personnes susceptibles d'accueillir un lampadaire sur leur façade pour leur accord.

Le Maire informe que suite à des analyses de prélèvements d'eau non-conforme, une chloration préventive demandée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) a été effectuée à deux reprises cet été. On ignore l'origine de ces contaminations, le SDEA soupçonne la vétusté du château d'eau de Rosenwiller.

7) PES V2

Le PES V2 est le nouveau Protocole d'Echange Standard que devront utiliser les collectivités pour le transfert des échanges comptables sur le portail de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) qui permettra la dématérialisation complète des pièces comptables. Les titres de recette, les mandats de dépense avec toutes leurs pièces justificatives seront scannés et transmis à la Trésorerie par voie électronique, ce qui réduira la production de papier. D'autre part, les coordonnées bancaires ne seront plus identifiées sous format RIB, mais par une référence BIC/IBAN.

L'utilisation du nouveau protocole est prévue au plus tard pour le 01/01/2015

Pour pouvoir échanger les informations, les collectivités doivent être équipées de logiciels financiers compatibles. Or, le logiciel comptable actuel de la commune (VEGA) ne permettant pas cette dématérialisation, nous sommes contraints de changer de logiciel. Suite à une consultation menée par la CCCR, le nouveau logiciel retenu pour toutes les communes du canton, hormis Saint Nabor qui possède déjà un logiciel compatible, sera COSOLUCE.

En terme de coût : 1600€/an pour VEGA et 1200€/an pour COSOLUCE. Les frais d'installation se rajouteront la première année (1 200€)

8) Visite dans le canton du Président du Conseil Général (09/09) Commenté par le Maire

Lors de sa visite dans le Canton de Rosheim, Guy Dominique KENNEL s'est rendu à la société LASER ALSACE PRODUCTION, au Centre de Formation du Crédit Mutuel du Bischenberg et à l'Hostellerie des Châteaux à Ottrott. Lors de la réunion de travail avec les Maires du Canton, les points suivants ont été abordés avec le Président.

- Le Conseil Général est l'organisme payeur pour les 32 000 allocataires bénéficiaires du RSA dans le Bas-Rhin. Il s'agit d'un poste de dépenses important pour le Conseil Général aussi une emphase particulière sera mise pour contrôler que les allocataires percevant le RSA répondent bien aux critères demandés.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) va baisser à partir de 2014. C'est une annonce de l'état. Le Conseil Général ainsi que les communes seront concernés.
- Le nombre de cantons sera divisé par deux au niveau national à partir de 2015. On cible en terme de taille environ 47 000 habitants/canton.
- Sur le territoire de la CCCR, 1000 nouveaux emplois ont été créés en 20 ans. Ce chiffre conforte la CCCR dans son projet de ZAC en cours.
- Rosheim est classée ville urbaine. De ce fait, elle ne devrait plus percevoir de subventionnement du Conseil Général pour les travaux d'eau potable. Ce point concerne la commune de Rosenwiller car les investissements sont effectués en partenariat. Les impacts seront mesurés prochainement et un plan d'action mis en place avec le SDEA.

3. ADHESION ET TRANSFERT DE COMPETENCES EN ASSAINISSEMENT AU SDEA *Commenté par Le Maire*

Point 3 : ADHESION ET TRANSFERT DE COMPETENCES EN ASSAINISSEMENT AU SDEA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en prolongement de la délibération du 19 octobre 2012 sollicitant l'adhésion et le transfert total au SDEA des compétences communales exercées en assainissement, un courrier en date du 10 janvier 2013 de Madame

la Sous-Préfète de Molsheim a estimé préalablement nécessaire de « clarifier la situation » des compétences statutaires exercées par le Syndicat du Rosenmeer ainsi que le détail précis des transferts de compétences déjà opérés par ses communes membres.

En réponse à la demande de Madame la sous-préfète, Monsieur le Maire précise que le Comité Directeur du Syndicat du Rosenmeer a, par délibération du 20 février 2013, validé des nouveaux statuts, approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 1er mars 2013 et adoptés par Arrêté Préfectoral du 20 juin 2013.

La situation ainsi clarifiée, Monsieur le Maire propose de transférer au SDEA l'ensemble de compétences exercées par la Commune en assainissement avec pour date d'effet le 1er janvier 2014.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants et L.5212-1 et suivants,

VU le courrier de la Sous-Préfecture de Molsheim en date du 10 janvier 2013,

VU la délibération du Comité Directeur du Syndicat du Rosenmeer en date du 20 février 2013 approuvant le projet de nouveaux statuts du Syndicat,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 1er mars 2013 approuvant le projet de nouveaux statuts du Syndicat du Rosenmeer,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2012 décidant d'adhérer et de transférer les compétences communales en matière d'assainissement au SDEA,

VU l'Arrêté Préfectoral du 20 juin 2013 portant approbation des statuts du Syndicat du Rosenmeer,

VU les statuts modifiés du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin et notamment ses articles 6, 7, 11 et 66,

CONSIDERANT les compétences exercées par le Syndicat du Rosenmeer telles que précisées à l'article 2 de ses nouveaux statuts,

CONSIDERANT que la commune est toujours compétente pour ce qui est de la collecte en assainissement concernant les compétences :

- Amélioration des installations
- Assistance administrative
- Etudes
- Extension des équipements
- Maîtrise d'ouvrage / Réalisation

- Rénovation des équipements
- Gestion des abonnés

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ANNULER** la délibération du 19 octobre 2012 opérant adhésion et transfert complet des compétences communales en assainissement au SDEA,
- **D'ADHERER ET DE TRANSFÉRER** au Syndicat Mixte S.D.E.A les attributions suivantes pour les équipements publics de collecte :
 - ↳ Amélioration des installations
 - ↳ Assistance administrative
 - ↳ Etude
 - ↳ Extension des équipements
 - ↳ Maîtrise d'ouvrage / Réalisation
 - ↳ Rénovation des équipements
 - ↳ Gestion des abonnés
- **D'OPÉRER**, s'agissant d'un transfert total de la compétence « Assainissement » et compte tenu des transferts déjà opérés par ailleurs, le transfert de l'actif et du passif des attributions susvisées du service ainsi que les résultats budgétaires
- **DE DISSOUDRE** le budget ANNEXE « Assainissement » de la Commune de Rosenwiller à compter du 31 décembre 2013 en raison du transfert total des compétences « Assainissement » au SDEA, du transfert de l'actif et du passif ainsi que des résultats budgétaires
- **DE PROPOSER** à M. le Préfet que la date de son arrêté permette une date d'effet au 1er janvier 2014.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **DE DESIGNER**, avec une entrée en vigueur de la présente désignation au lendemain de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral relatif à ce transfert de compétences, en application de l'Article 11 des Statuts modifiés du S.D.E.A et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT :
 - M. **HUCK Jean-Claude** délégué de la Commune de Rosenwiller au sein de la Commission Géographique et des Assemblées Territoriale et Générale du S.D.E.A.; à l'unanimité

4. DIVERS

Courriers :

Les propriétaires du 1bis route de Grendelbruch se plaignent de nuisances sonores et demandent le déplacement des containers situés en face de leur habitation.

Les conseillers entament le débat. La commune n'est pas restée insensible aux précédents courriers des demandeurs en réglementant notamment l'usage des containers, en interdisant les apports le dimanche et en précisant les horaires pour les autres jours.

Quant au déplacement des containers, il n'est pas prévu dans l'immédiat. Toutefois, un courrier sera transmis au SELECT'OM de Molsheim pour qu'une solution soit apportée au bruit des clapets de fermeture.

Statistiques radars Les résultats sont stables sur 3 ans. (voir tableau en annexe du compte rendu)

Projet HUCK Clément

Après présentation du projet d'aménagement d'accès à sa parcelle par la rue du Rosenmeer, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet par 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

Les conseillers autorisent Clément HUCK à engager les démarches nécessaires pour les travaux prévus. Après travaux, le géomètre procédera à un nouveau bornage de la parcelle redéfinissant l'emprise publique du fait de la rétrocession d'une partie de la parcelle de Monsieur HUCK. Les travaux et formalités administratives seront à la charge du pétitionnaire.

Urbanisme

DECLARATIONS PREALABLES

DP 067 410 13 R0013 ERNST Charles	Panneaux solaires	REFUSE
DP 067 410 13 R0014 JOST René	Terrasse	REFUSE
DP 067 410 13 R0015 JOST René	Place de stationnement	ACCORDE
DP 067 410 13 R0016 HUCK Jean-Claude	Agrandissement palier	ACCORDE

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 067 410 12 R0004 EINHART Marc	Construction d'un hangar agricole	En cours
PC 067 410 12 R0004 HUCK/SPIELMANN	Construction d'une maison d'habitation	En cours
PC 067 410 11 C0008 M01 HENNION Bruno	Permis modificatif	En cours

DIA :

Le Maire et les conseillers décident de ne pas préempter pour la vente :

- des parcelles 80 et 81 section 9 contenant 28,40 ares au lieu dit SAND 2 rue des

Faisans.

-de la parcelle 522/32 section 5 contenant 0,0287 ares au lieu dit BADSTUB

Divers :

- Le Maire informe que le Conseil Général en partenariat avec la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin réalise sur son territoire l'inventaire d'arbres remarquables (fruitiers, forestiers ou d'alignement) en milieu urbain, agricole ou forestier.
- *Anne FISCHER STEGER* : déplore qu'il n'y ait plus de panneaux « Ne pas pénétrer dans le vignoble »
- *Jean-Georges HUCK* propose de mettre un passage piéton à la sortie principale du cimetière et souligne le stationnement anarchique rue Principale. Niveau sécurité, il suggère la mise en place d'un ralentisseur.
Le Maire précise qu'un passage piéton existe à proximité et que la création d'un nouveau passage nécessite l'agrémentation du Département vu que nous sommes en dehors de l'agglomération.
- *Laurent DUFFNER* propose de demander aux habitants de la rue Principale de faire un effort pendant la période des travaux et de ranger leur voiture dans leur cour.

Prochaines dates :

- Tournoi City Stade : le samedi 14 septembre de 10 à 18h
- Réunion Commission communication : 25 septembre à 18h
- Conseil Municipal : le 25 octobre
- Porte ouverte au nouveau réservoir d'eau potable de l'Eichwald : samedi 26 octobre. Inauguration à 10h. Ouverture au public de 14h à 16h30.
- Réunion Comité des Fêtes : 15 novembre à 20h

Fin de la séance : 22h40

RELEVES DES AFFICHEURS DE VITESSE POUR LA COMMUNE DE ROSENWILLER DE 2011 à 2013

Entrée du village (presbytère)

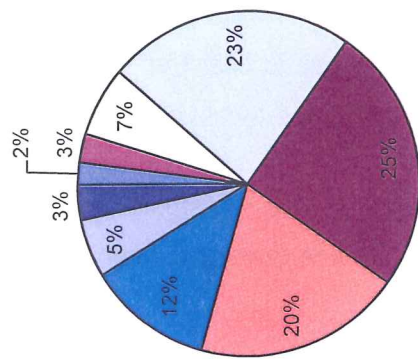
	<= 30 km/h	entre 31 et 50 km/h	> 50 km/h
nov-11	40%	56%	4%
juin-12	34%	63%	3%
déc-12	31%	66%	3%
juil-13	34%	62%	4%

moyenne/ 3 ans

35%

62%

3%



Sortie du village (route de Rosheim)

	<= 30 km/h	entre 31 et 50 km/h	> 50 km/h
nov-11	21%	64%	15%
juin-12	26%	62%	12%
déc-12	24%	64%	12%
juil-13	24%	62%	14%

moyenne/ 3 ans

24%

63%

13%

